
Konkurse Faillites Fallimenti

No 18 Mittwoch, 28.01.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Paul Wyss SA**, rue Abbé G. Joliat 17,
2852 **Courtételle**
2. *Remarques*: Exploitation d'une fabrique de boîtes des montres.
Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 28 janvier 2004:
 1. L'inventaire.
 2. L'état de collocation.
 3. La décision de l'administration de la faillite:
 - de ne pas introduire ou provoquer une action en justice, au nom de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collocation).Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti pour:
 1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour:
 2. Intenter action contre l'état de collocation.
 3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le silence sont réputés l'avoir acceptée.Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'administration de la faillite.
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites de Delémont
2800 Delémont JU

(02090238)